

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2022**

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire.

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 22

Membres présents :

M./Mme ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, HELLBURG Didier, BENFORD Céline, KRIEGER Marius, SCHORP Eric, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, HOLLIER Sylvie, HEITZ Emmanuelle, FEHRENBACH Laure, HALTER Cédric, WOEHREL Stéphane, MOUTON-DUMONTET Céline, BERTOLOTTI Mérédith, BOCH Barbara, DUSSENNE André, PELISSIER François, FILEZ Jean-Christophe, BLANCHARD Catherine.

Membres absents ayant donné délégation :

M. FENDRICH Serge à M. HARTMANN Jean-Philippe
Mme WALTER Céline à Mme PETER Nathalie
Mme LENTZ Denise à M. PELISSIER François
Mme SCHEFFKNECHT Marie à M. FILEZ Jean-Christophe

Membres excusés :

M. ZUCCALA Dimitri
Mme REINBOLD Audrey
M. ADAM Laurent

N° 63/2022 INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. LAENG Sébastien, conseiller municipal élu le 15 mars 2020, a présenté sa démission de ses mandats d'Adjoint au Maire et de conseiller municipal à effet du 1^{er} septembre 2022, par courrier du 29 juillet 2022 réceptionné le 3 août 2022.

L'article L. 270 du Code Electoral prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

En conséquence M. DUSSENNE André, né le 13/2/1958, est appelé à siéger au Conseil Municipal en sa qualité de candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, soit en 24^e position sur la liste « Wasselonne avec vous et pour vous ».

Mme le Maire déclare donc M. DUSSENNE André, présent, installé au Conseil Municipal de WASSELONNE.

2. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. SCHNITZLER Philippe, M. ANN Michel et Mme LOSSER Audrey ont successivement présenté leur démission des mandats de conseiller municipal (et de conseiller communautaire pour M. SCHNITZLER), respectivement par courrier du 31 août 2022 reçu le 5 septembre 2022, puis par courrier du 5 septembre reçu le 6 septembre et enfin par courrier du 6 septembre reçu le même jour.

L'article L. 270 du Code Electoral prévoit que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

En conséquence M. ADAM Laurent, né le 22/9/1976, est appelé à siéger au Conseil Municipal en sa qualité de candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, soit en 9^e position sur la liste « Wasselonne Evolutions ».

Mme le Maire déclare donc M. ADAM Laurent, absent ce soir, installé au Conseil Municipal de WASELONNE.

Le Secrétaire de séance

Céline GASS



DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
en vertu de sa transmission au contrôle de légalité,
et de sa publication sur le site Internet de la
commune le ...

15 SEP. 2022

LE MAIRE

Michèle ESCHLIMANN